

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/13 /T/2018 pour la réalisation des travaux d' ELECTRIFICATION DU CENTRE NYANGUNGU ET SES ENVIRONS

Date de publication : ...7.../...3.../ 2018

Date d'ouverture des offres : ...27.../...3.../2018 à 10 heures

Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune de MUTAHO invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux d'électrification du centre NYANGUNGU et ses environs.
2. Le marché est en un (1) seul lot.
3. La Commune a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal. La Commune de MUTAHO a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre du marché faisant objet de cet appel d'offre

Spécification du marché

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un (1) seul lot.
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de six (6) mois calendrier.

Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune MUTAHO

Moyennant le paiement de Cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000 fbu au compte N° 205-0037465-83 ouvert à la BCB au nom de la Commune MUTAHO.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,
en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

10. Une visite guidée des sites est organisée le **27.3.**/ 2018 à partir de 9 heures. Le lieu de rencontre sera le chef-lieu de la Commune MUTAHO.

Présentation de l'offre

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de huit millions de francs burundais (8 000 000 Fbu)
12. Les offres doivent être soumises à : La **Commune de MUTAHO**
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 27.3./ 2018 à 9 heures 30 min**
NB Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent, et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le **27.3./2018** à 10 heures. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.
Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, Un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le Procès-verbal d'ouverture des offres.

Critères de qualification des soumissionnaires

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché. A cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
4. Les statuts du soumissionnaire (personne morale) ;

5. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par l'OBR et en cours de validité;
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Le registre de commerce (Copie);
8. L'attestation de non faillite valide délivrée par le tribunal de commerce ;
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
10. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire.

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté quatre marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception).

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité (ligne de crédit) attestant que l'entrepreneur possède ou à accès à des fonds suffisant pour exécuter le présent marché.

Fait à MUTAHO, le 5/03/2018

NIYOMUHANYI Denis

Administrateur Communal et

Personne Responsable des Marchés Publics

P.O NSANYIMANA Aaron, CTD

